

# Création filière de formation pour le métier Commis de cuisine



## Entrée en formation CISP

### Entrée permanente

- De 1800 à 2100 heures de formation ;
- Entrée permanente en formation ;
- Stage de pratique de +/- 560 heures
- Pas de prérequis ni savoirs de base nécessaires : compréhension orale français et goûter à tout
- CISP participants : Le levain, Cellule Solidarité Emploi

## Module remédiation

### Durant la formation CISP

- Pour Savoirs de base orienté métier
- Funoc et /ou Promotion sociale : sur le site de l'établissement ou au CISP. Idéalement, minimum 12 étudiants en promotion sociale
- Problématique double subsidiation à prendre en compte

## Fin de la formation CISP

### 18 mois après l'entrée en formation

- Epreuve avec jury commun : CIPS – Promotion sociale - EPICURIS?
- Attestation de réussite

## Jobcoaching

### Mise à l'emploi

- Par le Forem ou la Mirec *en collaboration avec le CISP, surtout si celui-ci s'occupe également de mise à l'emploi;*
- *Demander, si collaboration avec la Mirec, si c'est possible de passer directement en phase 3 ou 4 du jobcoaching pour une mise à l'emploi rapide ;*
- Adressage ?

## Enseignement de promotion sociale

### Entrée en septembre

- 1 an ;
- 660 périodes de cours, 240 périodes de stage + passation d'une épreuve intégrée (1 période = 50 minutes);
- Objectif : obtenir le Certificat de qualification de « commis de cuisine » spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale ;
- Idéalement : groupe de minimum 12 étudiants ;
- Projet : si étudiants sont issus du CISP et ont réussi l'épreuve finale, valorisation automatique pour la pratique professionnelle, mais pas pour la théorie \*
- Réduire au maximum le temps d'attente entre la fin de la formation CISP et la Promotion sociale;
- Établissements de promotion sociale participants : Cours professionnels pour adultes , ECEPS – Marcinelle/Monceau.

\* Sous réserve de la mise en place d'une convention entre le Gouvernement de la Communauté française et le CISP, après avis favorable du Conseil général et du Service de l'Inspection de l'enseignement de promotion sociale.